classe I comprend ceux qui peuvent servir dans les troupes de garnisons ou dans les unités provisoires. La classe II renferme ceux qui sont bons pour le service dans les unités de travail et de construction ou pour d'autres travaux en plein air. La classe III comprend ceux qui ne sont propres qu'aux travaux sédentaires.

La catégorie "C" renferme ceux qui ne sont propres au service que dans le Royaume-Uni. La Ire classe renferme ceux qui sont aptes au service de garnison ou à celui des unités provisoires. La classe II comprend ceux qui sont bons pour le service dans les unités de travail et de construction ou pour d'autres travaux en plein air. La classe III renferme ceux qui ne sont aptes qu'aux travaux sédentaires.

La catégorie "D" comprend tous ceux qui sont temporairement impropres au service dans les catégories "A" et "B" ou "C" mais qui peuvent devenir aptes à ce service dans les six mois. Entre temps, ils figurent dans la classe I, dépôt de commandement. La classe II ne saurait s'appliquer à la force expéditionnaire canadienne en Angleterre. La classe III renferme ceux qui suivent le traitement dentaire ou le traitement médical.

La catégorie "E" ne renferme que ceux qui attendent leur libération et sont impropres au service.

Tel est le système de classification et telles sont les catégories usitées au ministère de la Guerre, lorsqu'il s'agit du service militaire britannique.

Examinons un instant l'autre classification. Je viens de donner la classification par ordres d'aptitudes, et j'en viens à la classification par service. Jetant un regard sur ce tableau, j'y compte au moins 24 divisions et peut-être de 15 à 20 subdivisions, ce qui montre bien la multiplicité et l'étendue des services dans l'organisation d'une armée moderne.

Voici les divisions et subdivisions:

Etats-majors:
Général.
Administratif.

Départemental. Cavalerie.

Chasseurs à cheval. Artillerie :

A cheval et de campagne. Lourde. De siège.

Mortiers de tranchées. Antiaéros. Corps de mitrailleuses :

Compagnies de mitrailleuses.

Brigade de mitrailleuses et batteries automobiles. Ingénieurs :

Compagnies et escadrons de campagne. Compagnies et escadrons d'armée. [Le très hon. sir Robert Borden.] Compagnies pour travaux souterrains. Compagnies et escadrons de signaleurs. Sections de câbles. Section d'automobilistes pour lignes aériennes. Section du sans-fils.

Infanterie. Cyclistes. Pionniers.

Intendance militaire:
Trains divisionnaires.
Convois de subsistances.
Détachement d'approvisionnement.
Compagnies de sauvetage.
Parcs de munitions.
Parcs secondaires de munitions.
Boucheries de campagne.
Boulangeries de campagne.
Unités de dépôt d'approvisionnement.
Parcs de réserve.

Service de santé :

Ambulances de campagne.
Stations d'évacuation.
Laboratoires mobiles.
Sections sanitaires.
Dépôts de matériel et de médicaments.
Hôpitaux généraux, d'étapes de guerre et autres.
Navire-hôpital

Navire-hôpital.
Service dentaire militaire.
Service des vétérinaires militaires.
Sections mobiles.
Hôpitaux vétérinaires.

Corps des forestiers.

Troupes de chemins de fer.

Bataillons de chemins de fer.

Bataillons d'ouvriers militaires.

Bataillons d'ouvriers militaires.

Bataillons d'ouvriers militaires.

Service de la solde.

Service postal militaire.

Service d'artillerie.

Police militaire. Corps d'instruction. Archives. Divers.

La Chambre le voit donc, il est besoin d'une organisation des plus systématique, non seulement touchant le choix des hommes aptes aux divers services, mais encore à l'égard des services auxquels on peut les affecter, s'ils sont doués des aptitudes voulues.

Je vais, en conséquence, donner pendant quelques instants des statistiques. Je voudrais que les honorables membres de la Chambre et le pays tout entier se rendent compte qu'aujourd'hui le besoin le plus pressant au front, aussi bien pour nos troupes que pour les autres armées, ce sont des hommes de la catégorie "A", classe I; c'està-dire des fantassins en état de servir dans les tranchées, qui sont reconnus bons pour le service et complètement exercés. examinant la classification dont j'ai déjà donné lecture, les honorables députés comprendront que seulement une proportion modérée des troupes enrôlées pourra entrer dans cette catégorie et dans cette classe. J'insisterai encore sur le fait que pour les